



**Commission Inter-SAGE bassin du Cher
11 mars 2022
Salle du Moutet – BOURGES**

Compte rendu des échanges

Le 11 mars 2022 s’est tenue au sein de la salle du Moutet à Bourges la première commission Inter SAGE du bassin de Cher sous la présidence de Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) ; Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) et Didier BRUGERE (Président du SAGE Yèvre-Auron).

65 membres et structures partenaires ont participé à la journée (émargement en annexe).

La commission portait sur les différentes études inter-SAGE portées par l’EP Loire pour le compte des différentes CLE.

L’ordre du jour suivant était proposé :

		SAGEs concernés
POINT N° 1. ÉTUDE ZEC – DECLINAISON OPERATIONNELLE	1	Cher amont Cher aval
POINT N° 2. ETUDE ZONES HUMIDES	3	
POINT N° 3. DEMARCHE HMUC CHER	5	3 SAGEs + Sauldres
POINT N° 4. PARTENARIAT « CAYAC » - BRGM.....	8	
POINT N° 5. POINT N°5 : PROJET DE PTGE CHER.....	10	Cher amont Yèvre-Auron

Propos introductifs de la journée par Didier BRUGERE – Président du sage Yèvre-Auron, Serge PERROCHON – président du SAGE Cher aval et Jean-Pierre GUERIN – Président du SAGE Cher amont

Point n° 1. Étude ZEC – Déclinaison opérationnelle

⇒ Présentation transmise aux participants

Propos introductif par Renaud COLIN – directeur de la Gestion Territorialisée à l’Etablissement public Loire sur le contexte de réalisation des études menées par l’EP Loire faisant le lien avec le volet aménagement du territoire (démarche SAGE) et la gestion du risque inondation (analyse exploratoire des ZEC et déclinaisons opérationnelles sur plusieurs territoires, mise en place du programme d’étude préalable (PEP) au PAPI (Programme d’Actions de Prévention des Inondations) sur le bassin du Cher, etc.).

La présente étude vise à évaluer la déclinaison opérationnelle de ZEC sur les territoires des SAGE Cher amont et Cher aval. 9 sites (ZEC potentielles) ont été choisis dans le cadre du marché qui est entièrement à bon de commande. Le choix des sites et la réalisation de l’étude s’effectuent en lien étroit avec les acteurs du territoire.

Echanges avec la salle :

MARC MIOT (Vice-président CLE SAGE Cher aval) demande, dans le cadre de la modélisation qui sera effectuée, si des situations particulières seront prises en compte comme la saisonnalité des crues (hiver, printemps) ou encore la typologie des cultures. Par exemple, lors de la crue de 2016 qui était fin mai/début juin, les cultures étaient déjà implantées ce qui peut conditionner les caractéristiques du territoire et influencer la propagation de l'onde de crue.

Anna FAES (Fish PASS) précise que les modélisations seront basées sur les temps de retour des crues et les crues de référence.

Julien COLIN (animateur de la CLE du SAGE Cher aval) précise que les modèles utilisés ne seront très certainement pas suffisamment sensibles pour connaître l'influence des cultures agricoles sur le comportement de la crue.

Viviane ALLOIN (Chambre d'agriculture de l'Allier) demande si l'impact financier des crues et de l'aménagement des ZEC sur les cultures sera pris en compte ?

Anna FAES (Fish PASS) indique que l'impact économique sera bien entendu pris en compte et toute la démarche se fera en partenariat avec les acteurs du territoire pour cibler les secteurs à inclure ou non dans la ZEC.

Sylvain LECUNA (EDF) demande s'il y a déjà une idée des volumes stockés par les ZEC sélectionnées ?

Julien COLIN (animateur du SAGE Cher aval) précise qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas précisément le chiffre mais il y a déjà des données de disponibles suite à l'analyse exploratoire et aux études zoom effectuées.

Andrée ROUFFET PINON (Limousin Nature Environnement) renforce les propos précédents sur ce besoin de connaissance de capacité de stockage des eaux de crue (notamment en lien avec la capacité de stockage du complexe Rochebut-Prat). Par ailleurs il est important de maintenir la culture du risque car Montluçon a été fortement impactée par une crue du Cher en 1960. Madame PINON alerte également sur la présence de nombreux embâcles dans le lit du Cher pouvant être impactants et aggravants pendant des phénomènes de crues.

Jean-Pierre GUERIN (Président de la CLE du SAGE Cher amont) indique que la configuration du territoire fait qu'il y a peu de possibilité de stockage en amont de Montluçon avec les gorges du Cher.

Jonathan BOURDEAU GARREL (animateur de la CLE du SAGE Cher amont) précise à ce titre qu'il a été choisi pour cette étude la ZEC potentielle sur le bassin de la Voueize et de la TARDES (entre Gouzon et Chambon-sur-Voueize) car elle offre une capacité de stockage qui aurait une influence en matière de réduction de l'onde de crue jusqu'à Montluçon.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) pense que ces différentes études permettront d'apporter des connaissances sur l'état de la ressource en eau et offrir des perspectives concrètes et concertées en matière d'aménagement du territoire et de gestion

de la ressource eau. Avec les effets liés au changement climatique où des assècs estivaux fréquents et des excédents hivernaux seront constatés, monsieur PERROCHON indique que la question du stockage de l'eau ne pourra être évitée.

Christian CHITO (Vice-président du Conseil Départemental de l'Allier) indique qu'il ne faut pas faire de dichotomie entre de la grande culture et la présence de prairies car ces dernières font partie intégrante de l'agriculture.

Michel SENNEQUIERS (Association de sauvegarde des Moulins) demande comment les crues seront-elles caractérisées, à partir du débit ou de la hauteur d'eau ? Il demande par ailleurs qu'elle sera la fiabilité du modèle, un taux d'erreur sera-t-il déterminé ?

Anna FAES (Fish PASS) précise que le modèle sera calé en fonction de la hauteur et du débit.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) fait part de son intérêt sur l'utilisation de modélisations qui restent indispensables pour avancer mais pense que ces résultats doivent être complétés par des données de terrain pour confirmer la fiabilité du modèle. Nous restons en effet sur du tendanciel alors que les plans d'actions reposent sur de l'absolu.

Didier BRUGERE (Président du SAGE Yèvre-Auron) confirme l'importance de recalibrer les modèles. Cela pourrait être en interrogeant les acteurs du territoire par rapport à la connaissance des plus hautes eaux connues et le comportement des crues mais aussi « profiter » d'une crue qui interviendrait et qui permettrait de préciser les données.

Julien COLIN (animateur du SAGE Cher aval) précise qu'il est prévu, sur devis, d'effectuer des inventaires sur le terrain en cas de survenue d'une crue permettant alors de préciser/recalibrer le modèle.

Point n° 2. Etude zones humides

Propos introductif par Jean-Pierre GUERIN. L'étude d'inventaire zones humides avait été inscrite dans les feuilles de route des SAGE Cher amont et Cher aval et un premier marché lancé en 2020 a été finalement infructueux faute de financement. Néanmoins, grâce à une opportunité de financement via des reliquats de crédits du plan Loire 4 et le soutien de l'agence de l'eau Loire Bretagne, les territoires des deux SAGE pourront être partiellement inventoriés. L'étude sera néanmoins soumise à des contraintes calendaires car elle devra être terminée d'ici mars 2023.

⇒ Présentation transmise aux participants

Echanges avec la salle :

Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) fait part de l'intérêt de préserver les zones humides essentielles notamment sur le plan hydrologique. Toutefois elles peuvent potentiellement gêner le développement urbain qui a son importance dans l'économie du territoire. En considérant ces enjeux de développement urbain, il demande si cette étude pourrait déboucher à des mesures compensatoires en cas de destructions de zones humides ?

Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval) précise qu'il s'agira des secteurs à très fortes probabilités de présence de zones humides qui seront inventoriés et l'importance de cette acquisition de connaissance sera également de les intégrer dans les documents d'urbanisme.

Andrée ROUFFET-PINON (Limousin Nature Environnement) indique que dans le PLUi de Montluçon Communauté il y a une volonté de réduire l'imperméabilisation et de préserver les zones humides. La compensation est en revanche l'ultime démarche car nous n'aboutissons pas à la création de zones humides fonctionnelles. L'expansion de l'urbanisme doit être absolument raisonnée.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) indique que l'urbanisation a eu certainement un impact sur les milieux aquatiques mais ce n'est pas la seule cause de disparition des zones humides. Il y a également la sylviculture et certaines pratiques agricoles. Il faut prendre la problématique dans son ensemble. Ces études doivent donc nous amener à apporter un bilan le plus juste pour prendre les bonnes mesures en matière d'aménagement du territoire.

Michel SENNEQUIERS (Association de sauvegarde des Moulins) revient sur la présentation effectuée qui indique que « les fonctionnalités seront précisées à titre d'expert ». Il demande à ce que cet expert soit nommé.

Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval) précise que l'analyse des offres est en cours, suite au marché qui a été lancé courant janvier. La compétence notamment en pédologie des prestataires a fait partie intégrante de la notation des offres qui a été faite.

Viviane ALLOIN (Chambre d'agriculture de l'Allier) pose 3 questions :

- ⇒ Comment seront effectués les inventaires sur les zones de cultures ?
- ⇒ Si la contre-expertise formulée par d'autres experts n'arrive pas au partage de certains résultats, comment seront-ils partagés ?
- ⇒ Dans le cadre de grands chantiers routiers, les mesures compensatoires liées à la destruction de zones humides peuvent représenter des surfaces importantes qui peuvent impacter les terres agricoles réaffectées à la création de zones humides.

Jonathan BOURDEAU et Julien COLIN (animateurs des SAGE Cher amont et Cher aval) apportent des éléments de réponse :

1/ d'après la méthodologie qui a été présentée, si le site est intégré à la phase d'inventaire de terrain et en l'absence de flore caractéristique de zones humides (ce qui est potentiellement le cas pour les zones cultivées), c'est le critère pédologique qui sera retenu selon les caractéristiques définies par la réglementation.

2/ Au-delà de l'inventaire des zones humides par le critère flore ou pédologique, il y a la fonctionnalité des zones humides qui sera prise en considération. La CLE effectuera la validation finale des résultats et devra donc trancher.

3/ Parmi la séquence éviter, réduire, compenser, éviter sera la meilleure des démarches. Pour la compensation, il y a la règle du SAGE qui fixe les prescriptions conformes au SDAGE dont la compensation peut aller jusqu'à 200 % de la surface impactée. En cas de compensation, il sera important de privilégier la restauration de zones humides fonctionnelles ayant un potentiel écologique intéressant. Les CLE prendront note de ces enjeux si des avis doivent être formulés.

Eric MALATRE (DDT 18) confirme que selon la circulaire de 2008 il est précisé qu'en absence de flore caractéristique de zones humides, le critère pédologique est retenu.

Christian CHITO (Vice-Président du Conseil Départemental de l'Allier) mentionne l'importance aussi pour cette thématique du principe de solidarité de bassin qui devra être prise en compte. Il ne s'agit pas forcément d'une solidarité amont/aval, mais de territoire devant concilier la préservation des milieux et activité économique.

Valentine FROGET (Syndicat de la Vallée du Fouzon) observe qu'il ne s'agira pas d'une étude exhaustive puisqu'elle ne se concentre que sur les enveloppes de très forte probabilité de présence. Il faudra donc faire attention dans la communication car il peut y avoir des projets qui peuvent impacter également des zones humides en dehors de ces enveloppes.

Frédérique VIDALIE (DDT 18) confirme qu'il faut placer cette démarche comme une étude macro mais cela ne dispensera pas d'effectuer une analyse plus fine notamment dans le cadre de dossiers d'autorisation loi sur l'eau.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) précise sur le volet gouvernance, s'agissant d'une démarche Inter-SAGE, qu'il faudra constituer un comité technique plus restreint et dimensionné pour faciliter les échanges tout en ayant une représentativité suffisante des acteurs.

Julien COLIN (Animateur de la CLE du SAGE Cher aval) souligne que la composition du comité technique est en réflexion et sera proposée aux CLE.

Cécile FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre-Auron) précise par rapport au retour d'expérience sur la méthodologie d'inventaire des zones humides sur le SAGE Yèvre-Auron (sans présager des résultats) que la question des zones humides sur milieux culturels sera certainement anecdotique.

Présentation de Léa CAUSSE – Chargée de mission stagiaire en Master à l'EP Loire : Léa effectuera sur la période de mars à septembre son stage de fin d'étude réalisé dans le cadre du master de Géographie « Transitions environnementales dans les territoires ». Elle aura en charge d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les têtes de bassins versants sur les périmètres des SAGE Cher amont, Cher aval et Yèvre-Auron. Ce stage contribuera à la création d'un outil d'aide à la décision applicable à d'autres SAGE sur le territoire de l'EP Loire.

Point n° 3. Démarche HMUC Cher

⇒ Présentation transmise aux participants

Propos introductifs de Madame la sous-préfète de Romarantin ainsi que des trois Présidents des CLE du SAGE Cher amont, Yèvre-Auron et Cher aval sur le rôle important des études HMUC dans la conjoncture actuelle de la gestion de la ressource en eau et la place des Commissions Locales de l'eau du Bassin du Cher.

Temps d'échange :

Jean Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) transmet son vif intérêt vis-à-vis des résultats de cette démarche et souligne l'importance des volets usage et climat pour

l'aménagement du territoire notamment dans un contexte de changement climatique et de nécessité de maintenir l'approvisionnement en eau potable.

Madame SANTINI (Bourges +) demande quels outils seront entrepris pour la concertation auprès des collectivités (mail, courriers, ...) afin de s'organiser au mieux en amont ?

Cécile FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre-Auron) indique que les modalités de concertation font partie intégrante de la question de gouvernance, dont les différentes instances devront être validées ce jour ou prochainement dans chaque CLE.

Michel SENNEQUIERS (Association de sauvegarde des Moulins) observe par rapport à la présentation qui a été effectuée que la sur-évaporation des étangs est fléchée, cela donne déjà des conclusions avant le démarrage de l'étude puisque cela sous-entend qu'ils évaporent plus d'eau que d'autres entités. Il y a des données fournies qui indiquent que la sur évaporation peut représenter 2 fois l'ETP et cela paraît surprenant.

Andrée ROUFFET-PINON (Limousin Nature Environnement) souligne qu'il ne s'agit pas de dire ici qui ou qui a raison mais de respecter chacun des travaux menés.

Cécile FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre Auron) indique que cette « sur évaporation » dépend également à partir de quoi est faite la comparaison. Les différentes réunions de concertation serviront au partage de la connaissance et des résultats.

Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval) précise qu'il s'agit d'une démarche collégiale et qu'il sera important que chaque acteur soit associé à la démarche.

Dimitri DESLANDE (Chambre d'agriculture de l'Indre) se demande pourquoi la phase 2 est à bons de commandes ?

Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval) précise que cela est lié à la priorisation des territoires et des résultats qui en découleront de la phase 1. Un marché à bons de commandes permet ainsi d'ajuster au mieux l'étude en fonction des besoins.

Jérémy JOLIVET (SIVY) conçoit l'importance de cette étude et indique qu'un effort collectif devra être fait de vulgarisation et de synthèse pour faire vivre cette démarche dans les territoires afin d'éviter qu'elle soit vécue comme une usine à gaz.

Julien COLIN (Animateur du SAGE Cher aval) conçoit que cette démarche repose sur beaucoup hypothèses ce qui impose des incertitudes. Il y aura de nombreuses réunions locales pour partager les résultats.

Valentine FROGET (Syndicat de la Vallée du Fouzon) confirme, par rapport à son retour d'expérience de la démarche HMUC sur le Fouzon, l'intérêt de vulgariser et synthétiser mais sous-entend la complexité de la démarche et ce que cela implique.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) fait part de son expérience pour l'étude HMUC sur le Fouzon. Nous sommes en effet dans du tendanciel pour arriver à de l'absolu. Cela nécessite de cranter au mieux chaque donnée. Que l'étude soit portée par l'Etablissement public Loire est une bonne chose et le choix d'internaliser de façon partielle cette étude est judicieux pour ajuster les prestations nécessaires.

Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) transmet également sa vigilance sur la nécessité de bien préciser les objectifs de cette étude, éviter d'être trop stratosphérique et apporter des éléments concrets et clairs pour les acteurs du territoire.

Gilles BENOIT (Président du SIVY) indique qu'il ne faut pas partir sur des idées préconçues et donc ne pas raisonner en solution quand on lance une étude. Si nous voulons réussir, il faut bien distinguer le portage politique, devant être assuré par les élus, et le volet technique porté par les techniciens. Les élus dans les différentes strates et responsabilités réciproques devront être le porte-parole et relai de cette étude. Le binôme élu/technicien et sa complémentarité sera essentiel.

Jean Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) partage ce point de vue tout en indiquant que cela demande beaucoup d'assiduité et bien souvent ces démarches sont suivies par les personnes plus impliquées (et peu nombreuses) et il peut être problématique de valider des projets par une minorité.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) indique qu'il ne faut pas se leurrer : avec les enjeux du changement climatique il faudra serrer la vis du robinet. Toutefois cette démarche ne pourra pas aboutir qu'à un volet réglementaire et administratif, elle devra prendre en compte le volet économique et social. Il s'agira d'une conciliation.

Didier BRUGERE (Président du SAGE Yèvre-Auron) est frappé par la complexité des études et note qu'il ne sera pas possible d'outrepasser certaines étapes. Il note tout l'intérêt de la mutualisation pour additionner les expertises et gérer cette complexité. Toutefois en toute connaissance de cause, il faudra présenter les choses de manière simple. Par ailleurs, il adhère à l'idée du binôme élu/technicien mais il faudra des corps intermédiaires qui permettront de démultiplier l'effort, car les élus ne sont pas multitâches et leur disponibilité est limitée.

Christian CHITO (Vice-Président Conseil Départemental de l'Allier) rappelle l'intérêt d'une étude indépendante, véritable qui présente le futur du climat et de l'hydrologie mais n'est pas d'accord sur le fait de dire qu'il faudra fermer le robinet. Il s'agit là d'une intervention politique et qui aura sa part de variabilité en fonction des territoires.

Madame la sous-préfète de Romorantin réaffirme le besoin de différencier la technique du politique. L'étude doit rester neutre mais les conclusions devront prendre en compte les enjeux socio-économiques.

Viviane ALLOIN (Chambre d'agriculture de l'Allier) souhaite revoir les différentes strates de la gouvernance.

Cécile FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre-Auron) précise que les commissions seront dimensionnées selon l'avancement et les sujets. Chaque CLE restera l'instance de décision collective pour les SAGE. Toutefois, nous pouvons dans un premier temps parler des différentes commissions qui existeront mais la composition n'a pas été encore fixée.

Pierre TOUZAC (Agence de l'eau Loire Bretagne) indique que les études HMUC reprennent une logique de projets de territoires avec l'analyse des besoins des milieux aquatiques, des différents usages et qu'avec le changement climatique nous allons vers une raréfaction de la ressource en eau. Cette étude vise à apporter des éléments techniques qui vont concerner le territoire qui serviront d'outil d'aide à la décision pour les acteurs.

Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) souligne que la CLE n'est qu'une instance qui apporte des avis mais n'a pas de pouvoir de décisions. Ces dernières seront prises par l'administration.

Pierre TOUZAC (Agence de l'eau Loire Bretagne) corrige partiellement les propos précédents. Le Sdage laisse la possibilité aux SAGE d'apporter des modifications par l'intermédiaire des études HMUC. La CLE a donc pleinement le pouvoir d'apporter des ajustements dans le Sdage. La légitimité de la CLE rentre en effet dans l'apport d'avis dans le cadre de démarches opérationnelles comme les contrats territoriaux.

Bernard DUPERAT (Bourges +) apprécie cette mutualisation autour de la rivière Cher.

Anne Marie LAMY (Nature 18) indique que les associations de consommateurs, l'agriculture paysanne resteront vigilantes au maintien de l'eau comme bien commun et sont favorables à la démarche HMUC Cher.

Serge PERROCHON (Président du SAGE Cher aval) confirme que l'ensemble des acteurs ont été associés à l'étude HMUC Fouzon. Cet esprit de collégialité devra être maintenu sur le bassin du Cher.

Agnès COUFRANT (Syndicat du bassin des Sauldres) indique que le bassin des Sauldres a été associé dès la phase de réflexion sur la démarche qui a été pleinement inscrite dans le budget de la collectivité qui se tient partenaire de la démarche.

Didier BRUGERE (Président du SAGE Yèvre-Auron) apprécie ce retour en indiquant qu'il ne serait pas possible d'avancer sans ce soutien.

Point n° 4. Partenariat « CAYAC » - BRGM

⇒ Présentation transmise aux participants

Intervention d'Alexis GUTTIEREZ et Marie SERVIERE – hydrogéologues au BRGM

Les échanges ont porté sur des éléments de définition relatifs

- Au Débit spécifique de la nappe : rapport entre le débit d'un forage et le rabattement de la nappe (plus la nappe fournit de l'eau, plus le débit spécifique est grand)
- A la Transmissivité : elle permet d'évaluer le débit que peut capter un forage, plus elle est importante plus l'écoulement est facile dans l'aquifère
- Au coefficient d'emmagasinement : capacité de l'aquifère à stocker l'eau

Marie SERVIERE précise que l'aquifère du jurassique supérieur est peu capacitif constitué de bancs calcaires alternés avec des intercalaires marneux. Que pris séparément ces bancs ne formeraient pas un réservoir d'eau mais que l'ensemble, épais de 30-40 mètres, permet ce constituer une nappe, très réactives aux pluies.

Temps d'échange :

Bernard DUPERAT (Bourges +) souhaiterait savoir si le drainage des sols a une influence sur l'infiltration de l'eau et la recharge de la nappe ?

Marie SERVIERE (BRGM) précise que cet élément sera étudié plus spécifiquement mais cela dépend du contexte géologique pouvant parfois présenter des spécificités locales ce qui ne permet pas d'apporter de réponse générale.

Alexia JOURDIN (AREA Berry) indique que les données sur les surfaces irriguées déclarées dans les dossiers PAC datent jusqu'à 2011 maintenant, seules les données sur la sole seront détaillées mais pas sur les surfaces irriguées. AREA Berry aura à partir de cette année (2022) les données sur les surfaces irriguées pour le bassin Cher Arnon et Yèvre-Auron. A noter également qu'il y aura les données de la statistique agricole qui seront prochainement disponibles.

Des échanges ont ensuite porté sur les transferts/interconnexions d'eau potable (ex : Sidiaille / Cher) qui peuvent être intéressants à connaître dans le cadre de cette étude mais il sera nécessaire de contacter individuellement chacun des syndicats d'eau potable du secteur.

François BUTOUR (Syndicat de la propriété rurale) : demande quelles est la différence entre eau superficielle et eau souterraine ?

Marie SERVIERE précise que dans la présentation, les eaux superficielles regroupent les cours d'eau, leurs nappes d'accompagnement, les plans d'eau. Les eaux souterraines sont celles de la nappe du Jurassique supérieur.

Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) fait part du retour de certains industriels qui indiquent qu'ils n'en consomment pas d'eau puisqu'ils la rejettent après utilisation. Comme l'assainissement.

Cécile FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre-Auron) précise qu'il faut néanmoins connaître les différents volumes, car ils sont souvent transférés d'un « bloc » à un « autre » dans le système : prélevés en eau souterraine et rejetés en eau superficielles. A l'échelle du grand cycle de l'eau, il y a en effet une vision de non consommation, mais dans un modèle il faut pouvoir caractériser ce qui entre et sort de chaque « bloc ».

Gérard BARACHET (Fédération de pêche du Cher) demande si les situations de crises sont prises en compte car il y a alors moins de prélèvement ?

Cécile FALQUE : les données de réponse du milieu (débit, piézométrie) tiennent alors compte de cette baisse de prélèvements. L'ensemble est mis dans le modèle pour le caler.

Les échanges ont ensuite porté sur différentes méthodes d'analyse permettant de préciser la relation nappe rivière. Il y est ensuite présenté la méthode du Slug test (le principe étant d'injecter de l'eau à débit constant dans un tube relié à la nappe souterraine puis d'observer la baisse de niveau) ainsi que celle de la mesure de conductivité (il y a une minéralisation différente entre l'eau souterraine et l'eau de surface et donc les zones de transfert par failles peuvent être détectées par la conductivité) ou de température.

Jérémy JOLIVET (SIVY) informe qu'il se tient disponible pour être partenaire et réaliser des tests mais il faudra un accompagnement du BRGM car les méthodes dites simples ne le sont pas forcément dans la mise œuvre.

Frédérique VIDALIE (DDT 18) demande, dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des relations nappe rivière, si les retours d'un exploitant disant observer un comportement à la baisse de sa nappe lors d'un pompage peuvent servir à l'étude ?

Alexis GUTTIEREZ (BRGM) précise que qualitativement c'est une donnée intéressante mais pour alimenter le modèle cela demandera des données plus fines. Ces retours permettent quand même de trouver des sites pour confirmer le modèle qui sera mis en place.

Jérémy JOLIVET (SIVY) indique qu'il faudra se mettre autour de la table rapidement au regard des faibles débits des cours d'eau.

Christelle RAILLARD précise qu'elle dispose également de données dans le cadre d'études de captages sur les relations nappes rivières.

Pierre TOUZAC (Agence de l'eau Loire-Bretagne) réaffirme l'importance de dimensionner le projet par rapport aux besoins ; à ce titre, y aurait-il un comité technique pour formuler les problèmes ?

Cécile FALQUE (SAGE Yèvre-Auron) indique que l'idée sera de travailler sur l'expression des besoins, principalement prévu en juin, pour préciser l'outil qui sera nécessaire et approprié. La CLE sera le comité de pilotage et un comité technique plus restreint pour la définition et calage du modèle sera constitué.

Jean Pierre GUERIN (SAGE Cher amont) souligne l'importance de construire une gouvernance compatible à celle de la démarche HMUC afin d'associer les mêmes acteurs.

Didier BRUGERE (SAGE Yèvre-Auron) il s'agit de faire une étude factuelle sur le comportement de la nappe qui fournira des éléments d'aide à la décision.

Point n° 5. Point n°5 : Projet de PTGE Cher

⇒ Transmission de la présentation

Propos introductif par Maxime CUENOT (DDT 18) sur le contexte de mise en œuvre de la démarche PTGE dans le département du Cher.

Présentation par Manon LACARRIERE (DDT 18).

Didier BRUGERE (Président du SAGE Yèvre-Auron) demande si le PTGE pourrait être apparenté à une synthèse globale qui définira de façon concertée les actions à mettre en œuvre dans la gestion de l'eau dans le département ?

Maxime CUENOT (DDT 18) précise que beaucoup d'éléments seront repris des différentes études/diagnostics réalisés sur le territoire il s'agira donc en soit d'une synthèse. Le PTGE permettra notamment d'asseoir la légitimité et intérêt des projets de créations de retenues collectives de substitution. Le PTGE aura un pouvoir d'orientation de la politique de l'eau dans sur le bassin du Cher dans le Cher.

Jean-Pierre GUERIN (Président du SAGE Cher amont) pose la question de développer un tel projet dans l'Allier.

Pierre TOUZAC (AELB) indique que les acteurs de ce secteur ne semblent pas encore s'être mobilisés en ce sens, mais que cet outil semble mobilisable partout où un déficit chronique est avéré.

Michel SENNEQUIERS indique que les instructions loi sur l'eau sur la création de retenues nécessitent déjà des études d'incidence, pourquoi rajouter d'autres procédures ?

Frédérique VIDALIE (DDT 18) indique que les règles actuelles ne peuvent pas contraindre la création de retenues individuelles, notamment par rapport aux volumes utilisés. L'intérêt du PTGE est d'avoir une vision d'ensemble de la gestion du territoire et assurer une répartition collective de la ressource en eau.

Jacques LAMY (nature 18) affirme que cela s'apparente à une privatisation de l'eau car les projets ne concernent qu'un nombre limité d'utilisateurs ; il rappelle que la démarche de Concert'eau n'a pas fait l'unanimité notamment sur ce point, Nature 18 en 2020 s'était retiré du comité de pilotage du Contrat pour cela.

Levée de séance à 17h30